



CENTRE HOSPITALIER DE CAYENNE
"ANDREE ROSEMON"
Rue des Flamboyants - BP 6006
97306 Cayenne Cedex

Décision n°031/2018

Portant modification de
délégation de signature

LA DIRECTRICE

Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 6143-7, D 6143-33 à D 6143-36, R 6143-38,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relatif aux marchés publics et son décret d'application n° 2016-360,

Vu l'arrêté du 12 avril 2018 relatif à la signature électronique dans la commande publique et abrogeant l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique dans les marchés publics,

Vu l'arrêté du 14 avril 2017 relatif aux formalités et exigences minimales des profils des acheteurs,

Vu l'arrêté du 14 décembre 2009 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics,

Vu le guide interne du Centre hospitalier de Cayenne des procédures des marchés publics version juillet 2018 et mis en ligne sur le site intranet de l'établissement,

Vu la décision n°122/ars Guyane/2016 du 29 novembre 2016 nommant Madame Agnès DROUHIN Directrice au Centre Hospitalier de Cayenne,

Vu la nomination de **Madame le Docteur Nicaise BLAISE** à la fonction de chef de service de la Pharmacie à usage intérieur par décision n°055/2017 en date du 21 décembre 2017,

Vu la décision CHAR-n°018-2018 du 7 août 2018 désignant Madame Tacya JEAN-PHILIPPE, responsable du traitement de la dématérialisation des marchés publics au Centre hospitalier de Cayenne

DECIDE

Article 1. En qualité de comptable matière, délégation permanente de signature est consentie à **Madame le Docteur Nicaise BLAISE**, responsable de la Pharmacie à l'effet de signer tous actes et correspondances du titre 2 relatifs aux médicaments et dispositifs médicaux et de procéder aux engagements comptables. (cf. annexe jointe)

Article 2. Dans le cadre de la dématérialisation des marchés publics, le Docteur Nicaise BLAISE reçoit délégation, suivant le profil acheteur défini par le responsable de traitement, pour engager l'établissement vis-à-vis des tiers dans sa sphère de compétence, au moyen d'une signature électronique, dans la limite de 90 000 Euros et de 25 000 Euros sans signature électronique, sous réserve du respect des seuils de la commande publique.

Article 3. En l'absence de Madame le Docteur Nicaise BLAISE, la Directrice de l'établissement, **Madame Agnès DROUHIN** ou le Secrétaire Général, **Monsieur Patrice BEAUVAIS** sont exclusivement habilités à effectuer cet acte.

Article 4. En cas d'absence ou d'empêchement de Madame le Docteur Nicaise BLAISE, la délégation de signature est donnée aux pharmaciens nommés ci-dessous, dans la limite de 25 000 Euros :

- Monsieur le Docteur Flaubert NKONTCHO DJAMKEBA
- Monsieur le Docteur Jean-Marc LEWEST
- Monsieur le Docteur Pierre-Yves YEMI

Article 5. Cette délégation prend effet à compter du 1er octobre 2018 et sera portée à la connaissance du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de Cayenne. Une ampliation de la décision sera adressée au Receveur du Centre Hospitalier de Cayenne ainsi qu'à Monsieur le Directeur Général de l'agence Régionale de la Santé de la Guyane.

Article 6. Cette décision fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département Guyane et sera affichée physiquement dans l'établissement hospitalier et électroniquement sur le site intranet du CHAR à la rubrique « Recueil des actes administratifs ».

Fait à Cayenne, le 28 septembre 2018

La Directrice,


Agnès DROUHIN



Signatures :

Madame le Docteur Nicaise BLAISE



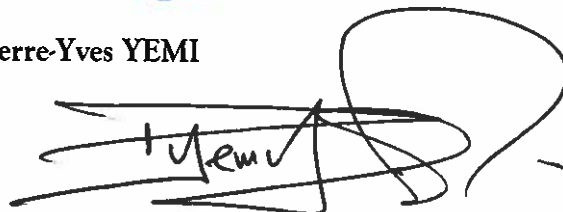
Monsieur le Docteur Flaubert NKONTCHO DJAMKEBA



Monsieur le Docteur Jean-Marc LEWEST



Monsieur le Docteur Pierre-Yves YEMI



Destinataires :

- Registre des décisions
- Intéressés
- Monsieur le Receveur
- Monsieur le Directeur de l'ARS

ANNEXE A LA DELEGATION DE SIGNATURE

Madame le Docteur Nicaise BLAISE

A titre indicatif, sans préjudice d'éventuelles modifications, les comptes gérés par la pharmacienne sont les suivants :

SECTEURS	COMPTES ORDONNATEURS	LIBELLE
Pharmacie	BUDGET GENERAL	
	H60211	SPECIALITES PHARMACEUTIQUES NON LISTE
	H60212	SPECIALITES PHARMACEUTIQUES LISTE
	H60213	SPECIALITES PHARMACEUTIQUES SOUS ATU
	H602151	PRODUITS SANGUINS DERIVES PHARMACIE
	H602153	PDTS SANGUINS DERIVES PHARMACIE HORS GHS
	H60216	GAZ MEDICAUX - OXYGENE
	H60217	PRODUITS DE BASE
	H602181	AUTRES PDTS PHARMA ET PDT USAGE MEDICAL
	H602211	LIGATURES SONDES
	H602213	PETIT MAT NON STERILE-PHARMACIE
	H602217	PANSEMENTS
	H602221	ABORD PARENTERAL
	H602222	ABORD DIGESTIF
	H602223	ABORD GENITO-URINAIRE
	H602224	ABORD RESPIRATOIRE
	H6022251	AUTRES DISPOSITIFS MEDICAUX D ABORD PHAR
	H602232	MAT MEDICO CHIR STERILE - PHARMACIE
	H60225	DISPOSITIF MEDICAUX D'ENDOSCOPIE
	H602261	DMI FIGURANT DS ART L.162-22-7 DU CSS
	H602268	AUTRES DMI - PROTHESE HORS LISTE
	H6022681	AUTRES DMI - DMI HORS GHS
	H60227	FOURNITURES DIALYSE

SECTEURS	COMPTES ORDONNATEURS	LIBELLE
	H60228	AUTRES DISPOSITIFS MEDICAUX PHARMACIE
	H60665	FOURN MEDI PART FIXE MENS OXYG MED PHARM
	H602362	PDTS DIETETIQUES PHARMACIE
	H62412	TRANSPORT BIENS PHARMACIE
	H62489	AUTRES TRANSPORTS PHARMACIE